

REGLEMENT INTERIEUR



I. L'EQUIPEMENT

Sur la piste, le pilote doit **OBLIGATOIREMENT** avoir :

- Un vélo en bon état de marche.
 - Un casque intégral homologué attaché.
 - Des vêtements à manches longues.
 - Un pantalon long type jean.
 - Des gants. (pas de mitaines)
 - Des chaussures fermées et correctement lacées.
 - Des chaussettes couvrant les chevilles.
- Le pilote devra se présenter avec du matériel en bon état ; il en va de sa sécurité et de celle des autres pilotes.
 - L'équipement est sous la responsabilité du pilote. En aucun cas, le club ne procède à la maintenance des vélos.
 - L'équipement et le matériel restent sous la vigilance du pilote. le club décline toute responsabilité en cas de vol commis sur le site.
 - Les pédales automatiques devront être validées par l'entraîneur.
 - Le port du pare-pierre et de la minerve sont fortement conseillés.

II. LES ENTRAINEMENTS

- Le club se réserve le droit d'annuler ou modifier les horaires d'un ou plusieurs entraînements en cas de conditions climatiques exceptionnelles dans le but de préserver les infrastructures et/ou la santé des pilotes. Ces modifications seront, dans la mesure du possible, diffusées sur le site/réseaux sociaux du club.
- Les pilotes devront se noter sur la feuille de pointage au début de chaque séance.
- La présence régulière aux entraînements est recommandée et il est demandé au pilote de respecter les groupes et les horaires (échauffements et étirements inclus).
- Il est interdit de quitter l'entraînement avant la fin sans prévenir l'entraîneur pour raison de sécurité.
- Les règles de politesse sont applicables lors de chaque entraînement. Tout membre se faisant remarquer par une mauvaise conduite ou des propos incorrects lors des entraînements pourra être sanctionné.
- Chaque parent s'engage à vérifier, avant de laisser son enfant seul, que l'entraînement a bien lieu et de veiller à venir le chercher au niveau du local à l'heure convenue à la fin de l'entraînement.
- Le club de BMX Corbenois est responsable de votre enfant uniquement pendant ses heures d'entraînement. En dehors de ses horaires, la responsabilité du club et de ses dirigeants ne pourra être invoquée en cas de litige.
- En cas d'accident ou de problème médical durant un entraînement, le club prendra toutes les dispositions nécessaires et préviendra les parents ou le représentant légal du pilote.
- Les pilotes et leurs accompagnants se doivent de respecter la propreté du site et du local.
- La grille ne pourra être utilisée que pendant les heures d'entraînements/compétitions.
- Chaque pilote devra venir avec une gourde ou bouteille d'eau.

L'entraîneur se laisse le droit de refuser l'entraînement d'un enfant en cas de non respect de l'équipement réglementaire.

III. LES COMPETITIONS

Possibilité durant la saison de participer à diverses compétitions.

- Le club finance les engagements des compétitions suivantes : Coupe de l'Orne et Trophée 61.
Coupe/Championnat de Normandie:
 - En cas de décision de non-participation après la date limite d'annulation, le remboursement des frais d'inscription sera demandé au pilote.
 - Le port du maillot récent aux couleurs du club est obligatoire lors des compétitions.
- Toutes autres compétitions sont à la charge du pilote. Le règlement devra être envoyé au club afin de valider l'inscription à la compétition souhaitée.
- Les déplacements pour toutes les courses sont à la charge du pilote et sous la responsabilité des parents.
- Pour chacune des compétitions auxquelles le pilote désire participer, l'inscription se fera uniquement par le biais du site du club.

NOM et Prénom du Pilote :

.....

St Germain du Corbéis, le.....
Signature : « lu et approuvé »

